



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 7 septembre 2023 à 19h

Affiché le 01/09/2023

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023
2. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

3. Demande de subvention pour la création d'une passerelle (piétons et cycles) entre Cugand et Gétigné : appel à projets du « fonds mobilités actives – continuité cyclables »
4. Modification de la liste des emplois communaux
5. Livret d'accueil des agents de la commune
6. Contrat d'apprentissage au sein du service communal enfance (accueil périscolaire et restauration scolaire) et du service d'accueil de loisirs

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

7. Création d'une commission pour le renouvellement du marché de restauration scolaire

PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. Vente d'un délaissé communal, 9 impasse des Pressoirs à Haute-Gente, attenant aux parcelles AE 63 et 68
9. Vente d'un délaissé communal, 15 impasse des Pressoirs à Haute-Gente, attenant aux parcelles AE 45, 46 et 40
10. Vente d'un délaissé communal au Tail, attenant aux parcelles AD 200 et 201

SÉCURITÉ

11. Convention de coordination de la police pluri communale « Clisson – Gorges – Gétigné » et des forces de sécurité de l'Etat

INTERCOMMUNALITÉ

12. Présentation du rapport annuel de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur le prix et la qualité du service public déchets – année 2022

INFORMATIONS DIVERSES

